

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 12 décembre 2016

DELIBERATION n°2016-91

Le conseil d'administration s'est réuni le 12 décembre 2016 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 2 décembre 2016.

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'Université, notamment l'article 19,

Point de l'ordre du jour :

7.2. Approbation des propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 1^{er} décembre 2016.

Exposé de la décision :

La CFVU du 1^{er} décembre 2016 a examiné certaines questions qui nécessitent une approbation par le conseil d'administration.

Proposition de décision soumise au conseil :

- capacité d'accueil des bacheliers 2017 dans les premières années de licence et en PACES (paramétrage APB) ;
- capacité d'accueil des étudiants externes de l'université dans le cadre des réorientations à la fin du 1^{er} semestre de l'année universitaire 2016-2017 ;
- modifications de maquettes (DU d'échographie en gynécologie obstétrique en Polynésie française à l'UFR médecine ; DU d'études françaises au CUEFFE) ;
- extension du dispositif de l'Alter-PACES à l'Université d'Orléans ;
- augmentation des capacités d'accueil dans les capacités d'orthophoniste et d'orthoptiste de l'UFR médecine.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

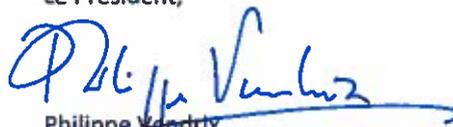
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	30
Abstentions	0
Votes exprimés	30
Pour :	30
Contre	0

Pièces jointes :

- Compte rendu de la CFVU du 1^{er} décembre 2016 ;
- Tableau des capacités d'accueil en L1 et PACES (APB) ;
- Tableau des capacités d'accueil en réorientation ;
- Maquette du DU d'échographie en gynécologie obstétrique en Polynésie française ;
- Maquette du DU d'études françaises.

Fait à Tours, le
Le Président,

15 DEC. 2016


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	16 DEC. 2016
	Transmise au recteur le :	16 DEC. 2016

Service des Etudes et des Formations

Commission Formation et Vie Universitaire

Jeudi 01 décembre 2016

Membres élus présents ou représentés : M. Didier Girard, M. Alfredo Gomez-Muller, Mme Anna Heller, M. Jean-Paul Chelma, Mme Sandrine Dallet-Choisy, Mme Christine Fauvelle-Aymar, M. Eric Blin, Mme Christine Poirier, Mme Claudine Tacquard, Mme. Christèle Hervé, Mme Carole Lebrun, M. Fabrice Normand, M. Léo Brou, Mme Carla Sousa, M. Jean Delacroix, Mme Louisiane Denoual, M. Thomas Gateau, Mme Ilona Werba, M. Guillaume Brette, Mme Annabelle Tanga, M. Louis Prunier.

Membres à titre consultatif : M. Thomas Thuillier, M. Alexis Chommeloux, M. Patrick Laffez, Mme Carole Accolas, Mme Bénédicte Froment, Mme Carole Dervault, Mme Genevière Loinsard, Mme Caroline Gonzalez, Mme Fadila Trouvé, Mme Emmanuelle Fargues, Mme Pascale Garcia, Mme Marie-Christine Jossec, M. Benoit Wolf.

Correspondants pédagogiques : Mme Sandrine Ferré, Mme Bénédicte Montigny, Mme Nathalie Pourprix, M. Ludovic Fontaine, M. Pascal Chareille, M ; Christophe Hourieux.

1- Informations générales

Comité stratégique de la Formation Continue du 28/12/16.

Ce comité stratégique est composé des directeurs de composantes, directrices des Services de Formations Continue des deux IUT, des vice-présidents du secteur d'activité. Lors de cette réunion, des propositions et constats ont pu être formulés sur la politique de formation continue de l'université. A été étudiée notamment, la possibilité de certifier la qualité de nos formations continues. A partir de 2017, les financeurs seront tenus de vérifier la qualité des formations proposées. Pour ne pas perdre ce que nous avons évalué à 40% de nos recettes en formation continue, le Service Universitaire de Formation Continue (SUFCO) souhaite s'engager dans un processus de certifications avec un certificateur privé Bureau Veritas, mais pour une certification spécifique aux universités. C'est cette possibilité qui semble être majoritairement choisie par la Conférence des Présidents d'Université et donc la plupart des établissements vont s'orienter sur ce même type de certification. Les deux IUT n'ont pas choisi pour l'instant d'entrer dans ce processus.

Par ailleurs, le SUFCO développe de plus en plus d'actions vis-à-vis de la reconnaissance de la professionnalisation de nos formations, aussi un budget prévisionnel proposera au CA le recrutement de deux demi-postes de gestionnaires (gestionnaire administratif et gestionnaire financier), ainsi que d'une quotité de 40% pour un recrutement affecté à la certification.

Mise en place de la sélection en master 1^{ère} année

Un protocole d'accord relatif à la nouvelle organisation du cursus conduisant au diplôme national de master a été signé avec les principales organisations représentant les étudiants, les personnels et les établissements d'enseignement supérieur. Ce protocole a été présenté au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le 17 octobre. Il prévoit que le master étant un diplôme s'étendant sur quatre semestres, il doit pouvoir reposer sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus, soit en master 1^{ère} année.

Une proposition de loi visant à organiser ce nouveau processus de recrutement est en cours d'adoption. Elle a été examinée au Sénat et doit prochainement être

présentée à l'Assemblée Nationale (mi-décembre). Cependant, la proposition de loi ne reprend pas exactement les termes du protocole.

Le principe est que tout titulaire de la licence devra se voir proposer une poursuite d'études dans un cursus conduisant au diplôme national de master. Le ministère a donc créé un site intitulé « trouvermonmaster.gouv.fr » qui recensera l'ensemble des diplômes nationaux de master et mettra en œuvre le droit à la poursuite d'études qui sera à la charge des recteurs des régions académiques. S'il est prévu que la règle soit la sélection à l'entrée du master 1^{ère} année, certaines formations pourraient bénéficier d'exception avec une sélection à l'entrée du master 2^{ème} année (mentions de master en droit et psychologie).

Le texte de loi n'étant pas encore fermement arrêté à l'heure actuelle, et le ou les décrets d'application pas encore connus, il n'est pas possible aux établissements d'organiser précisément la sélection telle qu'elle devra s'opérer. Cependant le ministère nous demande de nous préparer en recensant des informations relatives aux capacités d'accueil en master 1, master2, types de licence conduisant à tel ou tel diplôme, pré-requis, critères de sélection, mots-clés...

La CFVU sera amenée à statuer sur les capacités proposées ainsi que certains éléments de la sélection.

Dossiers étudiants réfugiés.

L'université de Tours souhaite offrir un accueil facilité aux étudiants demandeurs d'asile et réfugiés. Plusieurs actions sont mises en œuvre, dont une politique d'exonération. Un appel à projet avait été émis par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) à l'été dernier, auquel l'Université de Tours n'avait pas pu répondre. Ayant eu connaissance de l'existence d'un reliquat en octobre, nous avons monté et déposé un dossier auprès de l'AUF (avec le CUEFEE, les services de la Vie Etudiante, les RI et la Direction de la Formation) pour une demande de subvention de 5 000€. Le dossier ayant été jugé particulièrement pertinent, la somme de 6 000€ nous a été attribuée. Cette somme servira à développer l'accueil des réfugiés et abondera une partie des sommes liées à l'exonération.

2- Lettre de cadrage offre de formation - 2018-2023

Cécile Goï rappelle que le Président a organisé deux réunions d'information, les 29 novembre et 8 décembre pour répondre aux questions soulevées par la lettre de cadrage.

Elle rappelle également que, comme il a déjà été annoncé à une CFVU précédente, les enseignants-chercheurs vont être mis à contribution pour expertise des dossiers à partir du mois de mars lorsque les fiches Architectures de l'Offre de Formation (AOF) et dossiers d'accréditations seront constitués. Nous sommes actuellement en cours de préparation des fiches d'évaluations qu'utiliseront les rapporteurs sur les formations.

Pour les formations en renouvellement ou reconfiguration, deux rapports seront nécessaires alors que pour les créations, les dossiers feront l'objet de deux rapports et d'une audition devant la CFVU.

Les dossiers seront examinés par les conseils d'UFR en amont de la présentation en CFVU.

Le dépôt de dossier s'effectuera via une plateforme de gestion de documents électroniques permettant de s'assurer de travailler sur la dernière version et notamment la version validée par la composante. Une présentation de l'outil et de la méthode de travail aura lieu le vendredi 20 janvier.

Cécile Goï rappelle également le contenu global du dossier, constitué pour le ministère : d'une fiche AOF, de la fiche d'inscription au Répertoire National de Certification Professionnelle et du supplément au diplôme. Pour l'arbitrage interne, il faudra ajouter une demande d'accréditation avec les maquettes.

La discussion se poursuit avec un échange de questions et demandes de précisions entre les membres de la Commission sur le contenu de la lettre de cadrage.

Certaines questions concernent plus particulièrement les unités d'enseignement d'ouverture (UEO). Cécile Goï indique que la commission UEO perdurera et qu'elle sera appelée à réfléchir et à proposer un cadrage précis des UEO du futur contrat d'accréditation.

Aux questions relatives à la soutenabilité des formations, Cécile Goï précise que les critères et documents sont en accès libre en ligne et permettent de se faire une idée très nettes de l'ampleur des informations et données à fournir par l'établissement.

3- Pédagogie

o Campagne Admission Post-Bac 2017

Par courrier en date du 16 novembre 2016, la Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, demande au président de l'université de fixer les capacités d'accueil des formations non sélectives en première année. Le courrier rappelle que les capacités sont déterminées en fonction des moyens humains des établissements, des contraintes immobilières et des modalités pédagogiques.

Depuis l'année dernière, les postulants se voient contraints de saisir au moins un vœu dans une filière non sélective (ce qui a fait croître le nombre de demandes dans les universités). De plus, les filières particulièrement sous tension font l'objet d'un vœu groupé à tous les établissements de leur COMUE. Pour notre établissement sont concernées, la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES), le Droit et la Psychologie. Ces formations peuvent décider de limiter l'accès aux vœux 1 des étudiants de l'académie. C'est le choix qui est fait par la psychologie et la PACES depuis plusieurs années.

Le ministère demande aux établissements de saisir des capacités d'accueil réalistes qui permettront aux candidats de savoir s'ils postulent sur des formations à effectifs élevés. Ces capacités sont ajustables avec les services du Rectorat suite à des simulations croisant les classements des vœux des candidats avec ceux des établissements.

Le courrier précise également le calendrier de la procédure et les ajustements possibles en fonction des candidatures. Enfin, il nous est demandé de déterminer quelles filières seront ouvertes à la procédure complémentaire. Le principe de cette dernière, est de proposer aux candidats les places vacantes qui n'ont pas été pourvues dans le cadre de la procédure normale, à l'issue des trois phases de propositions d'admission.

Cécile Goï rappelle que le portail admission POST-BAC a été à l'origine créé pour gérer les candidatures aux filières sélectives et étendu par la suite à l'ensemble du dispositif post-bac. Il ne s'agit aucunement d'un outil de gestion des flux ni de pilotage pour les établissements. Il ne sert aux lycéens qu'à émettre des vœux d'orientation.

Le second aspect de la procédure concerne l'avis d'orientation émis par les universités. Les filières pouvaient choisir soit l'orientation pour tous : un avis A, B, C est adressé à tous les postulants à une filière quel que soit le rang de classement de ces vœux, soit l'orientation pour tous : un avis n'est alors envoyé qu'aux lycéens qui le demandent.

A l'université de Tours, toutes les filières ont opté pour une orientation sollicitée sauf la PACES qui pour des raisons particulières liées notamment au concours, a choisi l'orientation pour tous.

Cécile Goï fait lecture et commentaire du tableau recensant les capacités proposées diplômes par diplômes.

Elle indique que le Président en accord avec le Directeur de l'UFR Lettres et Langues, a pris la décision de ne pas proposer l'ouverture de la première année de la licence Lettres Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours allemand à la rentrée 2017, conformément à ce qui avait été convenu avec l'équipe présidentielle précédente, lors de la réouverture de la licence.

L'année dernière nous avons été contraints de fermer la filière (cinq étudiants seulement avaient candidatés), après saisie de leurs vœux, ce qui a imposé des négociations avec le Rectorat et a porté préjudices aux étudiants à ce moment du processus. Le très faible nombre de candidats depuis deux ans, nous impose donc de prendre cette décision avant l'ouverture d'APB.

Le tableau descriptif des capacités est accepté à l'unanimité dont quatre abstentions.

- **Capacité d'orthophoniste**

Pour cette rentrée universitaire 2016/2017, le nombre d'étudiants accueillis en 1^{ère} année est de 44. Selon une décision prise en concertation avec l'ARS et le conseil régional de la Région Centre-Val-de-Loire et compte-tenu des questions de démographie en Région Centre, la capacité d'accueil demandée pour 2017/2018 sera de 48 étudiants.

La capacité d'accueil pour la rentrée prochaine est adoptée à l'unanimité des membres de la commission.

- **Capacité d'Orthoptiste :**

L'UFR de Médecine propose une capacité de 15 personnes pour l'année 2017-18. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des élus.

- **Réorientation externe à la fin du premier semestre- capacités d'accueil par filière en 1^{ère} année :**

L'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence et notamment son article 9 stipule la disposition suivante : « Afin d'assurer la fluidité des parcours entre formations, tant générales que professionnelles, la possibilité de réorientations à différentes étapes du cursus ainsi que l'accueil d'étudiants issus d'autres filières, les universités mettent en place des passerelles permettant aux étudiants de passer dans de bonnes conditions d'une filière à une autre, que celle-ci soit interne ou extérieure à l'établissement. »

Certaines filières de notre établissement arrivent en 1^{ère} année de licence à un niveau élevé de tension en termes d'effectifs et, parfois, ces mêmes formations sont concernées par la réorientation des étudiants à l'issue du premier semestre de Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES).

Il est proposé ici d'adopter des capacités d'accueil maximum par filières pour la réorientation externe. Les étudiants déjà inscrits dans notre établissement ne sont pas concernés par ce dispositif, ni d'ailleurs les étudiants avec lesquels nous sommes liés par un conventionnement particulier (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles, Brevet de Technicien Supérieur).

Cécile Goï propose l'adoption de ces capacités d'accueil à la Commission. Le vote est favorable à l'unanimité des membres de la commission.

- **Extension de l'Alter-Paces à l'université d'Orléans**

Monsieur le Professeur Henri Marret, Président du Collegium santé, fait une présentation de l'alter-PACES et du projet d'élargissement aux étudiants de certaines filières scientifiques de l'Université d'Orléans.

Il s'agit des étudiants inscrits en licence 2^{ème} ou 3^{ème} année de Sciences de la vie ou de Physique-Chimie à Orléans. Cette extension a été pensée car la faculté de médecine de Tours est la seule de l'Académie. La sélection se déroulera dans les mêmes conditions que pour les étudiants tourangeaux et ne constituera pas une pénalisation pour eux car, depuis la création de l'alter-Paces, il n'y a pas assez de candidats pour combler l'ensemble des places offertes, sauf en maïeutique, et le numerus clausus a été augmenté. Enfin, si l'alter-PACES concernait 10% dudit numerus clausus, une montée en puissance à 20% est permise en cas de réussite du dispositif.

En 2017, on dénombrait : 55 inscrits pour 23 places, 11 étudiants ont réussi (une étudiante admise a finalement choisi une autre inscription).

Il est demandé aujourd'hui aux élus de la CFVU, un avis de principe autorisant l'UFR de Médecine à poursuivre l'instruction du dossier. Cet avis favorable est donné par la CFVU qui attendra un bilan de l'expérimentation.

I.U.T Blois

- Dossier évaluation des Diplômes Universitaires de Technologie (DUT)

Les IUT font l'objet d'évaluation particulière de la part du ministère. Patrick Laffez, Directeur de l'IUT de Blois présente aux membres de la Commission le dossier adressé au ministère.

L'IUT de Blois comporte aujourd'hui quatre départements créés entre 1993 et 2001, qui font l'objet d'une présentation particulière dans le rapport. Le nombre total d'étudiants en janvier 2016 s'élevait à 596, l'IUT est implanté sur deux sites universitaires. L'IUT de Blois prépare à quatre diplômes universitaires de Technologie et à cinq licences professionnelles (LP). L'IUT propose des formations ouvertes en formations initiale, continue ou en apprentissage.

L'IUT héberge deux laboratoires de recherche le Groupe de Recherche Electronique Matériaux Acoustique Nanoscience (Greman) et le Laboratoire d'Informatique (LL).

En termes de ressources humaines, l'IUT dispose de 50,5 postes d'enseignants-chercheurs et de 21 personnels issus des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratif, Techniciens de service et de santé.

- DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet
- DUT Mesures Physiques
- DUT Réseaux et Télécommunications
- DUT Science et Génie des Matériaux

La présentation de Patrick Laffez figure en pièce jointe.

Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)

- Présentation de l'enquête sur l'avenir des diplômés de Master 2^{ème} année et Licence professionnelle

Bénédicte Froment, Directrice de la Vie de l'Étudiant, expose le détail de cette enquête nationale co-pilotée par le ministère et les universités. Elle a pour objet de connaître le devenir des diplômés de master 2 (M2) et de LP, 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Le questionnaire comporte un tronc commun défini par le ministère et une adaptation locale dans les établissements est possible. Les questionnaires sont diffusés en ligne sur les e-mails personnels des diplômés. Pour assurer la diffusion et la communication des questionnaires l'OVE s'appuie sur les secrétariats pédagogiques et services de scolarité, les responsables pédagogiques, et recrute des enquêteurs téléphoniques (dotation fléchée du ministère).

Les objectifs pour l'université sont de vérifier le pourcentage de poursuite d'études et d'insertion professionnelle, de connaître les débouchés précis de chaque filière,

de caractériser les emplois occupés (contrats à durée déterminées, temps de travail...), d'informer sur l'entrée sur la marché du travail, et enfin d'évaluer la formation 30 mois après la sortie (points forts et d'amélioration).

Les objectifs particuliers pour la formation tout au long de la vie sont de mieux connaître le profil des stagiaires en reprise d'études et d'estimer les bénéfices obtenus pour la carrière professionnelle.

Cette enquête permet la rédaction d'une fiche d'indicateurs sur l'ensemble des diplômés de licence professionnelle et d'un répertoire des emplois par master (spécialité).

La présentation figure en annexe compte-rendu avec les données : fiches indicateurs, répertoire des emplois, articles de synthèse sont disponibles sur le site de l'université à la rubrique www.univ-tours.FR/chiffresove.

UFR Médecine

- **Modifications de maquettes**
 - Diplôme Universitaire (D.U) d'Echographie en Gynécologie Obstétrique en Polynésie Française.

L'UFR de Médecine organise depuis 2009, le DU d'Echographie en Gynécologie Obstétrique en Polynésie Française, destiné à apporter une formation d'échographie aux médecins et Sages-femmes. Bien que ce DU n'ait pas eu de session chaque année depuis sa création, il a permis de diplômer environ une quarantaine de médecins et sages-femmes du territoire sans qu'il leur soit nécessaire de se déplacer à plusieurs reprises en métropole. Cette formation s'inscrit par ailleurs dans une collaboration ancienne entre l'Université François-Rabelais et l'école de sage-femme de Polynésie Française.

Depuis quelques mois, le D.U n'est plus reconnu comme une formation diplômante par les conseils de l'ordre des Sages-Femmes et les conseils de l'Ordre des Médecins. De plus l'affiliation et l'inscription des échographistes auprès des Réseaux de Soins Périnataux, est soumise maintenant à l'obtention du seul DIU d'échographie en Gynécologie Obstétrique. Il nous semble donc souhaitable de transformer le DU d'Echographie en Gynécologie Obstétrique en Polynésie Française en DIU. Cette année le nombre de pré-inscrits au DIU est de 14 personnes.

Le DIU serait organisé en partenariat avec les universités de Lille, Paris V, Paris XII, Strasbourg, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Brest, Nantes et la Réunion, soit 12 établissements universitaires.

La formation s'adresse à un public titulaire au minimum d'un bac+5, c'est-à-dire des étudiants en Diplôme d'Etudes Spécialisés (DES) au-delà de la 1ère année de formation en gynéco-obstétrique, en radiodiagnostic et imagerie médicale, en DES des différentes spécialités médico-chirurgicales pratiquant des échographies gynéco-obstétricales, Diplômes de Formation Médicale Spécialisée, aux médecins gynécologues-obstétriciens et radiologistes diplômés ainsi que les médecins titulaires d'une spécialité médicale utilisatrice, médecins étrangers justifiant du même niveau d'études, après accord du Conseil Pédagogique National, sur proposition du responsable local, des sages-femmes titulaires du diplôme d'Etat ainsi que les élèves sages-femmes en cours de formation au-delà de la 2ème année.

Le DIU est accepté à l'unanimité de la Commission.

Centre Universitaire d'Etude du Français pour les Etudiants Etrangers :

○ Modifications de maquettes:

▪ Diplôme Universitaires d'Etudes Françaises (DUEF) niveaux (A2, B1, B2, C1). Ces formations proposées par le Centre Universitaire d'Enseignement du Français pour les Etudiants Etrangers (CUEFEE) sont destinées à des étudiants allophones avec les objectifs d'un renforcement linguistique de niveau A1 à C1, une intégration socio-culturelle et une préparation à l'insertion académique. Il s'agit de formations semestrielles exclusivement réservées aux publics allophones désireux d'apprendre le français, soit dans une perspective d'insertion universitaire, soit d'insertion sociale ou professionnelle en France. Les capacités d'accueil du CUEFEE sont de deux cents étudiants internationaux par an, avec comme condition minimum pour l'inscription en DUEF un niveau équivalent au baccalauréat dans le pays de scolarisation.

Les maquettes (DUEF) ont été mises en place à la rentrée 2011 et ont été modifiées à plusieurs reprises entre 2011 et 2015. Elles suivent les préconisations de l'Association des directeurs de centres universitaires d'enseignement du Français (ADCUEFE-Campus FLE) qui regroupe 25 universités françaises et dont fait partie le CUEFEE de Tours, afin de garantir une reconnaissance réciproque des diplômes obtenus. Leur cohérence et la qualité des enseignements ont été validées par le label qualité FLE obtenu en octobre 2015. Leur nouvelle mouture proposée ici par la commission pédagogique du CUEFEE découle de l'expérience capitalisée depuis 2011 et vise à apporter plusieurs améliorations parmi lesquelles :

- Il est demandé le passage de 222 heures semestrielles à 240 heures (20h sur 12 semaines) pour répondre à la demande de Campus France qui exige 20h hebdomadaires minimum pour les formations linguistiques
- La modification consiste également en une meilleure harmonisation des maquettes et des volumes horaires pour permettre davantage de mutualisations
- La révision des modalités de contrôle des connaissances implique désormais une obligation d'assiduité, la suppression de la 2^{ème} session d'examens (sauf pour le DUEF B2 session d'été), des règles de compensation entre unités d'enseignement.
- Le niveau C1 est revu avec un découpage en C1.1 et C1.2 afin de garantir l'acquisition d'un niveau C1 acquis.
- La révision du DUEF B2 session d'été est proposée, suite à la première expérience de mise en œuvre en 2015-2016 et l'arrêt du partenariat avec l'Institut de Touraine.

Enfin, les étudiants pourront suivre un cours en filière tout au long des formations DUEF B2 et DUEF C1 parcours insertion universitaire, ceci afin d'améliorer leur préparation à l'insertion universitaire. Cécile Goï propose que cette insertion universitaire puisse s'effectuer dans les cours de la filière à laquelle il se destine (plutôt dans les cours magistraux), plutôt que de prévoir l'ouverture aux UEO ou le parcours Relations Internationales qui ne correspondraient pas au projet d'insertion académique de l'étudiant.

Au CUEFEE l'accompagnement linguistique s'effectue par le biais de modules non-diplômants, modules mis en place en 2011 avec demande de renouvellement. Parmi les modifications, aujourd'hui figurent :

- le volume horaire des enseignements de l'UE-B.CULTURE (20 à 24 heures par semestre).
- le choix d'options de l'UE-B modifié.

Cécile Goï soumet les nouvelles maquettes de DUEF au vote de la commission avec la proposition de modification qu'elle a introduite. Elles sont acceptées à l'unanimité.

4- Conventions de partenariat

- Convention de partenariat pédagogique entre l'université François-Rabelais de Tours et le Centre Chorégraphique National de Tours (C.C.N.T.)-Renouveau.

Le projet d'activités du CCNT s'articule autour des missions suivantes : création et diffusion des œuvres de Thomas Lebrun (directeur), production d'œuvres chorégraphiques de compagnies indépendantes dans le cadre du dispositif « accueil-studio » et d'un programme de résidences de création, sensibilisation et actions pédagogiques, programmation de spectacles de danse dans le cadre de la saison culturelle du CCNT et du festival de danse Tours d'Horizons. La mise en œuvre et le développement de ce projet d'activités requiert notamment la mise en place de partenariats constructifs et exigeants avec des partenaires de premier plan tant au niveau local, qu'au niveau national et international.

L'Université François-Rabelais mène depuis de nombreuses années une politique culturelle ambitieuse visant à permettre aux étudiants de participer à des projets de création artistique et de fréquenter les structures artistiques et culturelles de la région grâce en particulier au Passeport Culturel Etudiant dont le CCNT est un partenaire précieux.

Diverses formations offertes par l'Université intègrent une forte dimension culturelle, et de nombreux enseignants des filières concernées mènent une recherche active dans le champ culturel et artistique. Il est donc opportun de poursuivre un partenariat culturel par le biais de cette nouvelle convention triennale. A l'université, plusieurs structures sont concernées par la convention : l'UFR Lettres et Langues par le biais de la filière « Arts du spectacle » (AdS, le Service Culturel et le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS).

La convention a pour objet de définir et développer les différentes actions mises en place entre l'université et le CCNT afin de promouvoir auprès des étudiants et de la communauté universitaire la pratique et la connaissance de la danse contemporaine. La convention s'articule autour de quatre axes principaux : des actions de sensibilisation pédagogique et de formation à destination des étudiants, la co-réalisation autour de spectacles de danse, des actions destinées à favoriser la professionnalisation des étudiants et enfin des actions liées à la Recherche.

Cécile Goï soumet la convention à l'approbation de la Commission qui émet un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

UFR Arts et Sciences humaines

Formation/Filière	Capacité limitée	Effectif L1 2016/17	Paramétrage APB 2016/2017				
			Capacité néo-entrant	Capacité réorientation	Demande dossier candidats hors-secteur	Procédure complémentaire	
Arts - Histoire de l'art	Non	160	120	40	40	Non	Oui
Histoire - Histoire	Non	233	180	40	40	Non	Oui
Philosophie - Philosophie	Non	46	40	15	15	Non	Oui
Psychologie - Psychologie	Oui	755	470	40	40	Non (vœux groupés)	Non
Sociologie - Sociologie	Non	271	200	40	40	Non	Oui
Musicologie - Musique et Musicologie / Musiciens-Interprètes / Jazz & musiques actuelles	Non	128	120	40	40	Non	Oui

UFR Lettres et Langues

Formation/Filière	Capacité limitée	Effectif L1 2016/17	Paramétrage APB 2016/2017				
			Capacité néo-entrant	Capacité réorientation	Demande dossier candidats hors-secteur	Procédure complémentaire	
LEA Anglais/Allemand, Anglais/Espagnol,Anglais/Italien	Non	350	250	30	30	Non	Oui
LLCER Anglais	Non	327	200	30	30	Non	Oui
LLCER Espagnol	Non	56	80	20	20	Non	Oui
Lettres - Lettres	Non	120	120	20	20	Non	Oui
Sciences du langage - Sciences du langage	Non	132	130	20	20	Non	Oui
Lettres, langues - Parcours Droit-Langues Anglais ou Allemand ou Espagnol ou Italien	Non	-	130	10	10	Non	Non
Droit - Droit - Langues (Allemand / Anglais / Espagnol / Italien)	Non	-	130	10	10	Non	Non
Total Droit-Langues	Non	281	260	20	20	Non	Non

UFR Droit, Economie et Sciences sociales

Formation/Filière	Capacité limitée	Effectif L1 2016/17	Paramétrage APB 2016/2017				
			Capacité néo-entrant	Capacité réorientation	Demande dossier candidats hors-secteur	Procédure complémentaire	
Administration économique et sociale - AES	Non	347	200	40	40	Oui	Non
Economie - Economie	Non	215	150	20	20	Oui	Non
Géographie et aménagement - Géographie et aménagement	Non	62	70	10	10	Non	Oui
Droit - Droit	Non	971	700	30	30	Non (vœux groupés)	Non
Droit - Droit Blois	Non	100	80	10	10	Non (vœux groupés)	Oui
Lettres, langues - Parcours Droit-Langues Anglais ou Allemand ou Espagnol ou Italien	Non	-	130	10	10	Non	Non
Droit - Droit - Langues (Allemand / Anglais / Espagnol / Italien)	Non	-	130	10	10	Non	Non
Total Droit-Langues	Non	281	260	20	20	Non	Non

UFR Sciences et Techniques

Formation/Filière	Capacité limitée	Effectif L1 2016/17	Paramétrage APB 2016/2017					
			Capacité néo-entrant	Capacité réorientation	capacité d'accueil maximal total	Demande dossier candidats hors-secteur	Procédure complémentaire	
Mathématiques - Mathématiques	Non	248 (PeiP inclus)	80	80	8	450 (L1 Maths Info/L1 Physique Chimie + PeiP)	Non	Oui
Informatique - Informatique	Non		80	80	2			
Mathématiques - Mathématiques Blois	Non	71	15	15	2	80	Oui	Oui
Informatique - Informatique Blois	Non		40	40	8			
Physique, chimie - Physique, Chimie	Non	142 (PeiP inclus)	100	100	10	450 (L1 Maths Info/L1 Physique Chimie + PeiP)	Non	Oui
Sciences de la terre - Sciences de la terre	Non	41	60	60	10	650 (L1 SV/L1 ST)	Non	Oui
Sciences de la vie - Sciences de la vie	Non	488	320	320	20		Oui	Oui

UFR Médecine

Formation/Filière	Capacité limitée	Effectif L1 2016/17	Paramétrage APB 2016/2017				
			Capacité néo-entrant	Capacité réorientation	Demande dossier candidats hors-secteur	Procédure complémentaire	
PACES	Oui	1584	1100	50	50	Non (vœux groupés)	Non

**Capacité d'accueil des étudiants externes à l'Université de Tours
dans le cadre de la réorientation à la fin du premier semestre**

Année universitaire 2016-2017

UFR Arts et Sciences humaines

Filière	Capacité d'accueil limitée O/N	Si oui, indiquer la capacité
L1 Histoire de l'art	O	20
L1 Histoire	O	40
L1 Philosophie	O	11
L1 Psychologie	O	50
L1 Sociologie	O	48
L1 Musique et Musicologie	pas de réorientation - pré-requis du S1	
L1 Musicien-interprète	pas de réorientation - pré-requis du S1	
L1 Jazz et musiques actuelles	pas de réorientation - pré-requis du S1	

UFR Lettres et Langues

Filière	Capacité d'accueil limitée O/N	Si oui, indiquer la capacité
L1 LEA	O	15
L1 Anglais	O	15
L1 Espagnol	O	15
L1 Lettres	O	15
L1 Sciences du langage	O	15
L1 Droit-Langues	O	15

UFR Droit, Economie et Sciences sociales

Filière	Capacité d'accueil limitée O/N	Si oui, indiquer la capacité
L1 AES	N	
L1 Economie	N	
L1 Géographie	N	
L1 Droit Tours	N	
L1 Droit Blois	N	

UFR Sciences et Techniques

Filière	Capacité d'accueil limitée O/N	Si oui, indiquer la capacité
L1 Math-Info Tours	O	2
L1 Math-Info Blois	O	2
L1 Physique-Chimie	N	
L1 Sciences de la terre	N	
L1 Sciences de la vie	N	

Reçu le :

Dossier complet : oui non

**DIPLOME D'UNIVERSITE INTER
UNIVERSITAIRE**

RENOUVELLEMENT

Intitulé :

**DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE NATIONAL D'ECHOGRAPHIE
GYNECOLOGIQUE ET OBSTETRICALE
EN POLYNESE FRANCAISE**

Composante de rattachement : UFR Médecine, Université de TOURS

Composante ou Université associées :

- l'Université de Lille pour la région Nord,
- les Universités de Paris V et Paris XII pour la région Ile de France,
- l'Université de Strasbourg pour la région Est,
- les Universités de Lyon pour la région Rhône-Alpes,
- l'Université de Marseille pour la région Sud-Est,
- les Universités de Toulouse et Bordeaux pour la région Sud-Ouest,
- les Universités de Brest, Tours et Nantes pour la Région Ouest.
- l'université de la Réunion.

Observations :

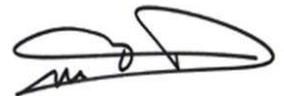
Avis du Conseil d'UFR *	<input type="checkbox"/> favorable	<input type="checkbox"/> défavorable	En date du * Rubrique à compléter par l'U.F.R.
Avis du CEVU	<input type="checkbox"/> favorable	<input type="checkbox"/> défavorable	En date du
Avis de la commission des moyens	<input type="checkbox"/> favorable	<input type="checkbox"/> défavorable	En date du
Décision du CA	<input type="checkbox"/> favorable	<input type="checkbox"/> défavorable	En date du

Enseignant(s) responsable(s) <i>(2 au maximum)</i>	Nom : PERROTIN Franck	Statut : Professeur des Universités - Praticien Hospitalier Section CNU : Gynécologie Obstétrique
	UFR de rattachement : Médecine Université François Rabelais de TOURS	Téléphone : 02-47-47-47-39 E-mail : Franck.Perrotin@univ-tours.fr
	Nom : SIMON-MARRET EmmanuelHenri	Statut : Professeur des Universités - Praticien Hospitalier Section CNU : Gynécologie Obstétrique Chef de Clinique Assistant
	UFR de rattachement : Médecine Université François Rabelais de TOURS	Téléphone : 02-47-47-47-3641 E-mail : henri.mMarret@univ-tours.fr
Niveau de recrutement <i>(Niveau d'entrée)</i>	<input type="checkbox"/> Inférieur ou égal au bac <input type="checkbox"/> Bac+1 <input type="checkbox"/> Bac+2 <input type="checkbox"/> Bac +3 <input type="checkbox"/> Bac+4 <input checked="" type="checkbox"/> Bac+5 <input type="checkbox"/> Bac+6 et PLUS	
Niveau de sortie	<input type="checkbox"/> Bac+1 <input type="checkbox"/> Bac+2 <input type="checkbox"/> Bac +3 <input type="checkbox"/> Bac+4 <input checked="" type="checkbox"/> Bac+5 <input type="checkbox"/> Bac+6 et PLUS	
Public(s) concerné(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale <input checked="" type="checkbox"/> poursuite d'études <input checked="" type="checkbox"/> formation continue <u>Etudiants en cours de cursus du D.E.S. au-delà de la 1ère année de formation de Gynécologie-Obstétrique, du D.E.S. de radiodiagnostic et d'Imagerie médicale, et des D.E.S. des différentes spécialités médico-chirurgicales pratiquant des échographies gynécologiques et Obstétricales ainsi que les D.I.S. ancien et nouveau régimes correspondants-D.F.M.S. et D.F.M.S.A.</u> <u>Médecins et sages femmes exerçant ou en cours de formation sur le territoire de la Polynésie Française</u> <u>Médecins gynécologues-obstétriciens et radiologistes diplômés ainsi que les médecins titulaires d'une spécialité médicale utilisatrice.</u> <u>Médecins étrangers justifiant du même niveau d'études, après accord du Conseil Pédagogique National, sur proposition du responsable local.</u> <u>Sages-femmes titulaires du diplôme d'état ainsi que les élèves sages-femmes en cours de formation au delà de la 2ème année</u> <u>Les sages femmes diplômées d'état n'ont actuellement pas la possibilité d'une inscription à un DIU d'échographie gynécologique et obstétricale.</u> <u>Un seul DU leur est ouvert à Paris sans possibilité d'enseignement à distance.</u>	
Droit d'inscription de base : Tarif national annuel équivalent licence Droits spécifiques composante : précisez le montant : <u>Les droits annuels d'inscription exigés des candidats sont fixés à 534 € pour la part pédagogique, à laquelle s'ajoute la part administrative dont le montant est fixé par arrêté ministériel. 150 euros : Etudiants (Elèves SF et internes DES en Polynésie Française)</u> <u>250 euros : Sages Femmes et Médecins thésés-</u> Frais de formation continue SUFCO Stagiaire financé : Stagiaire non financé :		
Objectif(s)	<u>L'objectif de ce DIU est l'acquisition de connaissances approfondies dans le domaine de l'échographie clinique dans le but d'acquérir une véritable compétence théorique et pratique, fondée sur l'apprentissage et la pratique des différentes modalités d'exercice de l'échographie en gynécologie obstétrique, ainsi que sur la connaissance des indications et des résultats de cette technique comparativement aux autres méthodes diagnostiques, en particulier dans le domaine de l'imagerie. Acquisition de connaissances approfondies dans le domaine de l'échographie en Gynécologie et Obstétrique dans le but d'acquérir une véritable compétence théorique et pratique fondée sur l'apprentissage et la pratique des différentes modalités d'exercice de l'échographie, ainsi que sur la connaissance des indications et des résultats.</u>	

	<p>Suivi avec assiduité des enseignements théoriques et des stages pratiques —Obtention de la moyenne à l'épreuve écrite (Juin) La réussite ou l'échec est complet : il ne peut être décerné d'admission partielle, théorique ou pratique. Toutefois le bénéfice de la réussite à l'examen théorique peut être gardé pour une année universitaire, lorsque les candidats ne peuvent pas se présenter aux épreuves pratique et de mémoire, ou lorsque les candidats échouent à l'épreuve pratique ou de mémoire—Obtention de la moyenne à l'épreuve pratique lors de la deuxième semaine d'enseignement</p>	
Noms, statut, discipline et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation (annexe 23)		
Evaluation financière : (annexe 34)		
Bilan d'activités des années N – 1 et N – 2 (annexe 45)		
Observations particulières :		
Date d'ouverture : <u>Septembre 2009</u>2016		

Date et signature du ou des
responsable(s) de la formation

A Tours, le ~~30 Janvier 2013~~ 26 Septembre 2016



M
R

M
G
T

Module 1 – BIOPHYSIQUE ET ULTRASONS

Production et propagation des ultrasons (bases physiques)
 Sonde et faisceaux
 Fonctionnement et réglage des appareils d'échographie
 Sémiologie échographique élémentaire
 Production et propagation des ultrasons (bases physiques)
 Critères de choix d'un appareil d'échographie
 —Contrôle de qualité en échographie
 Imagerie 3D et 4D échographie de contraste
 Effets biologiques des ultrasons
 Principes de base du Doppler en gynécologie et obstétrique
 Stage pratique

~~1h30~~1h45
 1h30 mm
 4h301h45
 1h45
 1h30 mm
 1h45
 1h45
 1h45
 1h30

4h5h

ET
(E)**Module 2 – ECHOGRAPHIE EN GYNECOLOGIE**

Anatomie normale du pelvis
 Malformations utérines
 Bilan échographique de stérilité
 Monitoring de l'ovulation
 Pathologie du myomètre (fibromes)
 Pathologie de l'endomètre
 —Pathologie des trompes (hydrosalpinx, pyosalpinx)
 Pathologie des ovaires
 Echographie de la ménopause
 Endométriose pelvienne
 Stage pratique
 Hystérosonographie
 Urgences gynécologiques
 Pathologie infectieuse en gynécologie
 Notions d'échographie générale (foie, rein, vaisseaux)
 Echographie de la contraception (DIU)
 →
 —Echographie de l'adolescente

1h30
 30 mm1h
 1h30
 30 mm1h
 1h45
 30
 mm1h30
 1h45
 1h30
 1h45
 1h
 1h45
 1h45
 1h30
 1h45
 1h45
 1h45
 1H30 mm

4h5h

ET
(E)

<p>Module 3 – Echographie en Obstétrique</p> <p>Mémoire</p> <p>Epreuve pratique</p>	<p><u>Valeur d'un signe</u> Evolution du sac gestationnel avant 12 SA Echographie du 1^{er} trimestre Place de l'échographie dans les métrorragies et douleurs du T1 Clarté nucale normale et pathologique <u>Dépistage des anomalies chromosomiques</u> Doppler utérin au T1 Compte rendu et iconographie au premier trimestre Liquide amniotique Placenta, cordon et annexes foetales Biométrie foetale Stage pratique Pôle céphalique foetal Face et cou Rachis Pathologie thoracique Cœur foetal et gros vaisseaux Membres et parties molles Anasarque et infections foetales Pathologies du diaphragme et de la paroi abdominale Pathologie digestive Stage pratique Compte rendu du second et troisième trimestre Pathologie rénale urinaire et OGE Echographie des grossesses gémellaires Echographie en salle de travail Echographie et menace d'accouchement prématuré Doppler en obstétrique Echographie interventionnelle</p>	<p>1h 4h301h15 1h30 1h15 30 mn1h15 1h30 1h15 1h 1h30 4h2h 1h30 1h302h 1h30 1h30 4h2h 1h30 1h30 1h30 30 mn 4h302h30 1h30 30 mn 1h30 1h30 30 m1h45n 50-80 h</p>	<p>4h5h</p> <p>4h5h</p> <p>16h20h</p>			<p>ET (E)</p> <p>ET / O</p> <p>ET / O</p>				
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Total = x h/par étudiant (CM+TD+TP)

* Préciser : CC contrôle continu – ET examen terminal – O oral – E écrit.

Suivi avec assiduité des enseignements théoriques et des stages pratiques

Obtention de la moyenne à l'épreuve écrite (Juin)

Obtention de la moyenne à l'épreuve pratique lors de la deuxième semaine d'enseignement

DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE NATIONAL D'ECHOGRAPHIE GYNECOLOGIQUE ET OBSTETRICALE

Le Président de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'Enseignement Supérieur et notamment son article 17,

Vu les avis émis par les Conseils d'Administration des Universités concernées, après avis de leurs Conseils d'U.F.F. de Médecine, de leurs Conseils des études et de la Vie Universitaire et de leurs Conseils Scientifiques, en date des....

ARRETE :

Article 1

Il est créé un Diplôme Inter -Universitaire National d'Echographie Gynécologique et Obstétricale à la Faculté de Médecine de Strasbourg en association avec :

- l'Université de Lille pour la région Nord,
- les Universités de Paris V et Paris XII pour la région Ile de France,
- l'Université de Strasbourg pour la région Est,
- les Universités de Lyon pour la région Rhône-Alpes,
- l'Université de Marseille pour la région Sud-Est,
- les Universités de Toulouse et Bordeaux pour la région Sud-Ouest,
- les Universités de Brest, Tours et Nantes pour la Région Ouest.
- l'Université de la Réunion.

Article 2 : Organisation Inter -Universitaire de l'enseignement

2.1. La Direction de l'enseignement est assurée par Monsieur le Professeur Nisand en ce qui concerne la Faculté de Strasbourg et l'organisation pratique sous la responsabilité du Professeur Favre.

2.2 Organisation Inter -Universitaire

2.2.1. L'organisation générale du Diplôme Inter -Universitaire est placée sous la responsabilité d'un Conseil Pédagogique National. Sa composition est la suivante :

- deux représentants au moins, dont au moins un PU-PH, de chacune des 7 inter-régions précédemment définies, participant à cet enseignement,
- un PU-PH de radiologie et un PU-PH de biophysique

2.2.2 Le mandat des différents membres du Conseil Pédagogique est de cinq ans.

2.2.3. Fonctionnement et missions du Conseil Pédagogique National. Le Conseil Pédagogique se réunit au moins une fois par an. Il élit son Président chaque année et détermine l'Université pilote qui est habituellement l'Université de rattachement du Président. En outre, ce Conseil a pour mission :

- d'actualiser le programme pédagogique commun,
- de définir annuellement les sites, dates et durées des différents séminaires d'enseignement théorique et pratique et de leur organisation
- d'habiliter annuellement les terrains de stages ou laboratoires d'accueil pour les stagiaires,
- de mettre en place et de gérer une banque de questions d'examen, puis de procéder au tirage au sort des questions posées aux différents examens théoriques,
- de s'assurer des différents éléments du déroulement du Diplôme au niveau des Inter-Régions, conformément au projet général d'enseignement,
- de faciliter de façon générale la gestion du DIU entre les diverses U.F.R. et d'examiner les candidatures d'autres U.F.R. qui désireraient ultérieurement participer à l'enseignement du DIU.

Article 3 : Objectifs de la formation

Cet enseignement s'adresse aux spécialistes diplômés ou en cours de formation de D.E.S.

L'objectif de ce DIU est l'acquisition de connaissances approfondies dans le domaine de l'échographie clinique dans le but d'acquérir une véritable compétence théorique et pratique, fondée sur l'apprentissage et la pratique des différentes modalités d'exercice de l'échographie en gynécologie obstétrique, ainsi que sur la connaissance des indications et des résultats de cette technique comparativement aux autres méthodes diagnostiques, en particulier dans le domaine de l'imagerie.

La durée de l'enseignement est d'un an. Le DIU National d'Echographie Gynécologique et Obstétricale comporte 3 modules : bases physiques, obstétricale et gynécologie et un enseignement pratique.

Le but du DIU National d'Echographie Gynécologique et Obstétricale est d'améliorer la qualité des échographies obstétricales en particulier dans le cadre du diagnostic prénatal, et de rechercher une meilleure qualité de formation théorique et pratique en rendant uniforme les conditions d'inscription, le programme de l'enseignement et le contrôle des connaissances.

Article 4 : Conditions d'inscription

4.1. Sont autorisés à s'inscrire au DIU National d'Echographie Gynécologique et Obstétricale :

4.1.1. Les étudiants en cours de cursus du D.E.S. au-delà de la 1^{ère} année de formation de Gynécologie-Obstétrique, du D.E.S. de radiodiagnostic et d'Imagerie médicale, et des D.E.S. des différentes spécialités médico-chirurgicales pratiquant des échographies gynécologiques et Obstétricales ainsi que les ~~D.I.S. ancien et nouveau régimes correspondants~~ D.F.M.S. et D.F.M.S.A.

4.1.2. Les médecins gynécologues-obstétriciens et radiologistes diplômés ainsi que les médecins titulaires d'une spécialité médicale utilisatrice.

4.1.3. Les médecins étrangers justifiant du même niveau d'études, après accord du Conseil Pédagogique National, sur proposition du responsable local.

4.1.4. Les sages-femmes titulaires du diplôme d'état.

4.2. Dans tous les cas, l'inscription est subordonnée à l'autorisation préalable du Profession coordonnateur local de chacune des Universités sus-citées. Le nombre d'inscrits est fixé par le Conseil Pédagogique National en fonction des possibilités des stages retenues pour chaque Faculté.

Article 5 : Durée des études

Les études conduisant à ce Diplôme Inter -Universitaire National d'Echographie Gynécologique et Obstétricale ont une durée de un an.

Article 6 : Nature et Organisation des enseignements

Le programme est commun à toutes les Universités signataires, établi et actualisé par le Conseil Pédagogique National.

6.1. Les enseignements théoriques :

Ils sont organisés, au niveau de chaque Université, Inter-Région ou groupement d'Inter-Régions.

La durée de l'enseignement théorique est d'environ 100 heures.

L'enseignement théorique comprend :

- un module de bases physiques et techniques, incluant les différentes techniques Doppler (15 heures),

- un module d'obstétrique (40 heures)
- un module de gynécologie (25 heures)
- des travaux dirigés (20 heures).

Les modalités locales, inter-régionales ou par groupement d'inter-régions de chaque module sont précisées par le Conseil Pédagogique National et diffusées en début d'année universitaire de façon à permettre à l'étudiant de s'inscrire aux modules souhaités.

Le programme de l'enseignement théorique est approuvé chaque année par le Conseil Pédagogique du DIU.

6.2. L'enseignement pratique

Il est dispensé sous forme de stages dans des services reconnus validant par le Conseil National au niveau de chaque Université signataire.

La durée de l'enseignement pratique est au minimum de 80 heures.

Le responsable du stage atteste de la présence de l'étudiant et du nombre d'heures effectuées.

Article 7 : Modalités d'examen et jury

7.1. Contrôle des connaissances :

7.1.1. A la fin de l'année est organisée une session d'examen, dont les sujets et les modalités sont définis par le Jury National, et qui est organisée dans chaque Université ou Inter-Région.

Ne sont autorisés à se présenter à l'examen que les étudiants ayant suivi l'enseignement requis et accompli leurs stages pratiques. L'examen comprend une épreuve écrite anonyme d'une durée de 2 heures.

La correction des épreuves écrites est assurée par le Jury National défini ci-dessous.

La validation des 3 modules lors des épreuves écrites (obtention de la moyenne pour l'ensemble des épreuves écrites) permet d'être admissible au DIU National d'Echographie Gynécologique et Obstétricale. Cette admissibilité n'est valable que pour l'année universitaire en cours sauf dérogation exceptionnelle accordée par le coordonnateur du DIU sur justification motivant l'absence aux épreuves pratique et orale. Dans ce cas, le candidat conserve l'acquis de son admissibilité pendant une année universitaire.

7.1.2. Un mémoire d'échographie gynécologique et obstétricale est exigé pour la validation du DIU. Son coefficient est égal à celui des épreuves écrites. Il est discuté par le jury lors de l'épreuve pratique. Il doit donc être déposé au secrétariat régional du DIU dans un délai minimal de 2 mois précédant la date des épreuves pratiques, de manière à ce que les membres du jury puissent en avoir pris connaissance.

7.1.2 bis. Chaque étudiant doit s'inscrire et valider le programme d'analyse initiale des pratiques en échographie du premier trimestre dans le cadre du dépistage de la trisomie 21. Cette démarche est indispensable à l'obtention du diplôme inter - universitaire.

7.1.3. Une épreuve pratique sur patient termine le contrôle des connaissances. Son coefficient est égal à celui des épreuves écrites et à celui du mémoire. Une note d'épreuve pratique inférieure à la moyenne est éliminatoire.

L'appréciation du mémoire et le contrôle pratique sont assurés par un Jury Inter-Régional en veillant à ce que les candidats soient jugés par un jury comportant au moins un enseignant venant d'une autre région que celle dans laquelle le candidat est inscrit.

7.1.4. La réussite à l'examen est prononcée par obtention de la moyenne entre épreuves théoriques, mémoire et épreuve pratique, à coefficient égal. La note inférieure à la moyenne aux épreuves pratiques est éliminatoire.

La réussite ou l'échec est complet : il ne peut être décerné d'admission partielle, théorique ou pratique. Toutefois le bénéfice de la réussite à l'examen théorique peut être gardé pour une année universitaire, lorsque les candidats ne peuvent pas se présenter aux épreuves pratique et de mémoire, ou lorsque les candidats échouent à l'épreuve pratique ou de mémoire.

7.1.5. L'admission définitive du candidat au Diplôme Inter -Universitaire est prononcée par le Conseil Pédagogique National au vu de de l'ensemble des résultats du candidat.

7.2. Les jurys :

Le jury national est désigné par les Présidents des Universités coordonnatrices sur proposition des Directeurs d'U.F.R. et comprend un membre par inter-région qui élisent un Président obligatoirement par les enseignants titulaires de rang A.

Le jury choisit avec le Conseil Pédagogique les questions d'examens, organise la correction des épreuves théoriques. Il se réunit à l'initiative de l'Université pilote. Il délibère, de façon définitive, au vu des résultats de l'ensemble des épreuves théoriques et pratiques.

Le jury national désigne dans chaque Inter-Région un jury local pour l'organisation des contrôles de connaissances pratiques et l'évaluation du mémoire ; ce jury est obligatoirement présidé par un enseignant titulaire de rang A et comprend deux membres enseignants du Diplôme Inter -Universitaire au minimum, dont au moins un extérieur à l'Inter-Région concernée.

Article 8 : droits d'inscription

8.1. Les droits annuels d'inscription exigés des candidats sont fixés à 534 euros pour la part pédagogique, à laquelle s'ajoute la part administrative dont le montant est fixé par arrêté ministériel.

8.2. Si le diplôme Inter-Universitaire est préparé dans le cadre d'une convention de formation permanente donnant lieu à la délivrance du diplôme considéré, le coût de la formation est fixé par la convention en fonction des prestations définies par l'organisme demandeur.

8.3. Les étudiants prennent leur inscription dans une des Universités participantes.

Article 9 : délivrance du Diplôme

Le Diplôme est délivré sous le sceau et au nom de l'Université d'inscription par le Président de l'Université.

Article 10.

Le Président de l'Université de Strasbourg est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 11

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de l'année universitaire 2016.

Strasbourg, le 25 avril 2016

Professeur Israël NISAND

Professeur Romain FAVRE

Université François-Rabelais de Tours

Annexe 23 FICHE "ENSEIGNANTS"

Intitulé : D.I.U. National d'Echographie Gynécologique et Obstétricale en Polynésie Française

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation
Coordinateurs de l'enseignement à Tours :

PERROTIN Franck - PUPH	Pôle de Gynécologie Obstétrique, Médecine Fœtale <u>et</u>, Reproduction <u>et-Génétique</u> Hôpital Bretonneau - Centre Olympe de Gouges 2 Boulevard Tonnellé 37044 TOURS CEDEX 9 franck.perrotin@univ-tours.fr Tél. 02 47 47 69 43 / 02 47 47 47 39 Fax 02 47 47 38 01
SIMON Emmanuelle<u>MARRET Henri - CCAPUPH</u>	Pôle de Gynécologie Obstétrique, Médecine Fœtale <u>et</u>, Reproduction <u>et-Génétique</u> Hôpital Bretonneau - Centre Olympe de Gouges 2 Boulevard Tonnellé 37044 TOURS CEDEX 9 henri.marret@univ-tours.fr Tél. 02-47-47-47-36-41 Fax 02-47-47-38-01

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)
AU - CU - DU - DIU Formation Continue**

UFR de rattachement		Début	00/01/1900
Type de formation		Fin	00/01/1900
Intitulé			
Responsable pédagogique			

Recettes prévisionnelles

		Candidats acceptés	Recettes
Tarif Financé	- €	0	- €
Tarif Réduit	- €	0	- €
Autre tarif	- €	0	- €
		0	- €

Dépenses prévisionnelles

1- Rémunérations

Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €
Enseignants vacataires	0 h	51,35 €	- €
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €
Indemnité de responsabilité pédagogique			- €
Total rémunérations			- €

2- Autres frais directs

Total autres frais directs	- €
-----------------------------------	------------

3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action

		Par stagiaire	TOTAL
Pilotage FCU	Normal (Formation Diplômante)	330 €	- €
Gestion action	Pourcentage des recettes	#N/A	#N/A

Total pilotage et gestion FC	#N/A
-------------------------------------	-------------

Total dépenses prévisionnelles	#N/A
---------------------------------------	-------------

Fait à Tours, le
La Directrice de la Formation Continue

Mme Christelle Pragnon

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)
AU - CU - DU - DIU Formation Initiale**

UFR de rattachement	Médecine	Début	01/01/2017
Type de formation	DIU	Fin	30/06/2017\filem
Intitulé	DIU national d'Echographie Gynécologique et Obstétricale		
Responsable pédagogique	Pr Franck PERROTIN		
Recettes prévisionnelles			
		Effectif minimum	Recettes
Droit de base	189,10	8,00	1 512,80
Droit spécifique	534,00	8,00	4 272,00
			5 784,80
	Total recettes prévisionnelles		5 784,80
	Total recettes droits spécifiques		4 272,00
Dépenses prévisionnelles			
1- Rémunérations			
Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires		42,96	0,00
Enseignants vacataires		51,35	0,00
Non enseignants		15,17	0,00
	Total rémunérations		0,00
2- Autres frais directs			
Frais généraux			50,00
Frais pédagogiques			700,00
	Total autres frais directs		750,00
3- Pilotage et gestion de l'action			
		% recettes	TOTAL
Université	droit de base + 21% du total des droits d'inscription	0,21	2 727,61
Composante	recettes prévisionnelles - 21% du prélèvement de l'université	0,22	672,58
	Total pilotage et gestion FI		3 400,19
	Total dépenses prévisionnelles		4 150,19

FICHE D'EXECUTION

1°) DROITS :

Effectif	8
-----------------	----------

Droit de base <i>(Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)</i>	189.10
--	---------------

Droit spécifique	534
-------------------------	------------

Total	5784.80
--------------	----------------

Répartition	
UFR	3056.39

Université <i>(droit de base + 21% du total)</i>	2727.61
--	----------------

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

Nombre d'heures	
Taux heures T. D.	
Total	

Université François Rabelais de Tours

Annexe 45 BILAN D'ACTIVITES

	<u>2013-2014</u> Tours	<u>2014-2015</u> Tours	<u>2015-2016</u> Tours
Nombre d'inscrits (Tours)	0	15	0
% de réussite		80%	
Nombre d'heures de formation (H totales maquette)			
+ Montant du budget pédagogique			
- Montant des droits d'inscriptions			
Coût total de la formation			

Reçu le :

Dossier complet : oui non

DIPLOME D'UNIVERSITE

A.U.

C.U.

D.U. x

D.I.U.

CREATION

RENOUVELLEMENT x

INTITULE DU DIPLOME

Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises (DUEF A1 à C1)

+

Accompagnement linguistique à destination des étudiants d'échanges, étudiants allophones inscrits en filière et publics extérieurs (non diplômant)

Composante de rattachement : CUEFEE

Composante ou Université associée :

Observations :

L'équipe pédagogique du CUEFEE souhaite faire habilitier de nouvelles maquettes pour la rentrée 2017-2018

Avis du Conseil d'UFR *	Favorable X Défavorable <input type="checkbox"/>	Date : 15/11/16
Avis de la CFVU	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Avis de la commission des moyens	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Soumis à la commission du 2/12/16
Décision du CA	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :

Enseignant(s)
responsable(s)

Nom : KOENIG ALAIN

Statut : IGE

UFR de rattachement CUEFEE

Téléphone 02 47 36 68 60

Mail : alain.koenig@univ-tours.fr

Niveau minimum
de recrutement
(Niveau d'entrée)

Bac x Bac+1 x Bac+2 x
Bac+3 x Bac+ 4 x Bac+5 x Bac+6 x

Niveau de sortie
(ne peut être
supérieur au niveau
d'entrée)

Inférieur au bac Bac+1 Bac+2
Bac+3 Bac+ 4 Bac+5 Bac+6

Public concerné

Formation initiale x Formation continue x Poursuite d'études
Gestion UFR x Gestion FC x

Droits d'inscription

Le droit d'inscription des diplômes d'université est décomposé en deux droits :

- **droit de base** fixé par l'établissement :
 - Pour les AU, CU et DU, application du droit de base national équivalent licence.
 - Pour les DIU, application du droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires.

Si DIU, cocher le droit national défini : Licence Master

- **droit spécifique**. Le droit spécifique est déterminé par la composante à l'aide de la fiche financière. Il doit permettre l'auto-financement de la formation.

Veuillez préciser, le montant du droit spécifique de votre diplôme :

Annuel : 2310,90€
Semestriel : 1210,90€

Tarifs formation continue (Frais FC+ Droits d'inscription)

Stagiaire financé :euros

Stagiaire non financé :euros

Objectifs	Cours à destination des étudiants allophones (échanges et internationaux) : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement linguistique de niveau A1 à C1 - Intégration socio-culturelle - Préparation à l'insertion universitaire
Originalité	Il s'agit de formations semestrielles exclusivement réservés aux publics allophones désireux d'apprendre le français, soit dans une perspective d'insertion universitaire, soit dans une perspective d'insertion sociale et/ou professionnelle en France.
Capacité d'accueil	200 étudiants « internationaux » par an dans les DUEF
Conditions d'inscription	Niveau équivalent BACCALAUREAT du pays de scolarisation. >18 ans
Durée totale de la formation	DUEF : 240h TD par semestre Durée de la formation variable (1 à 6 semestres) en fonction du niveau d'entrée et de l'objectif de l'étudiant
	Stage : non Pratique professionnelle : non Mémoire : non <i>(Volume pédagogique minimal de la formation : 200 heures)</i>
	Total heures : (TD+CM+TP+Stage) : DUEF : 240h TD par semestre

Observations particulières

AU SUJET DES DUEF :

Les maquettes DUEF (Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises) ont été mises en place à la rentrée 2011 et ont été modifiées à plusieurs reprises entre 2011 et 2015. Elles suivent les préconisations de l'Association des directeurs de centres universitaires d'enseignement du Français (ADCUEFE-Campus FLE) qui regroupe 25 universités françaises et dont fait partie le CUEFEE afin de garantir une reconnaissance réciproque des diplômes obtenus. Leur cohérence et la qualité des enseignements ont été validées par le label qualité FLE obtenu en octobre 2015. Leur nouvelle mouture proposée ici par la commission pédagogique du CUEFEE découle de l'expérience accumulée depuis 2011 et vise à apporter plusieurs améliorations parmi lesquelles :

- Le passage de 222h semestrielles à 240h (20h sur 12 semaines) pour répondre à la demande de Campus France qui exige 20h hebdomadaire minimum pour les formations linguistiques
- Une meilleure harmonisation des maquettes et des volumes horaires pour permettre davantage de mutualisations
- La révision des modalités de contrôle des connaissances : obligation d'assiduité, suppression de la 2^{ème} session d'examens (sauf pour le DUEF B2 session d'été), règles de compensation entre UE.
- La révision du niveau C1 avec un découpage en C1.1 et C1.2 afin de garantir l'acquisition d'un niveau C1 acquis
- La révision du DUEF B2 session d'été suite à la première expérience de mise en œuvre en 2015-2016 et l'arrêt du partenariat avec l'Institut de Touraine
- La possibilité pour les étudiants de suivre un cours en filière tout au long des formations DUEF B2 et DUEF C1 parcours insertion universitaire afin d'améliorer leur préparation à l'insertion universitaire.

AU SUJET DE L'ACCOMPAGNEMENT LINGUISTIQUE :

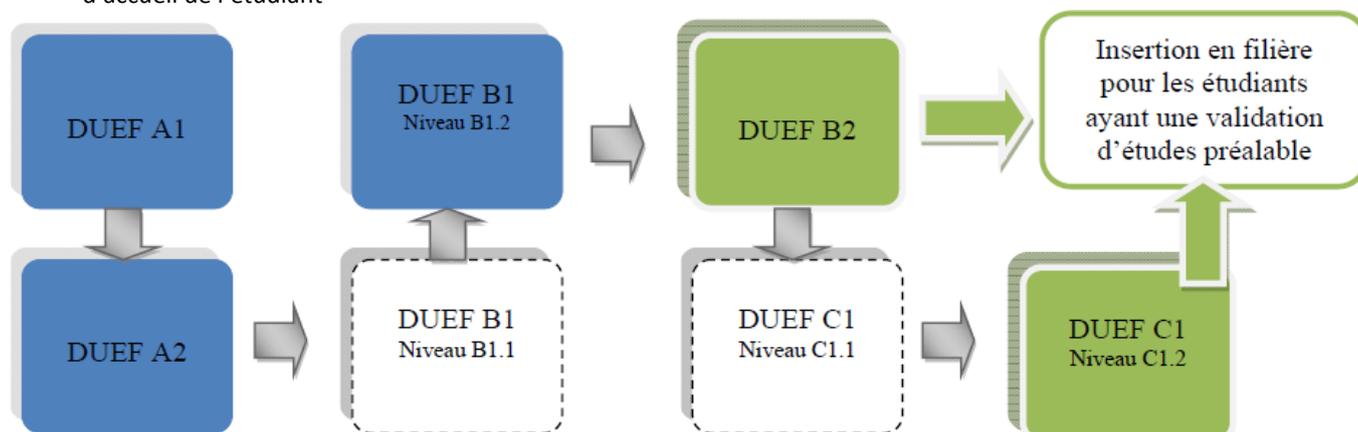
Il s'agit de modules non-diplômants mis en place en 2011 avec demande de renouvellement. Parmi les modifications :

- Le volume horaire des enseignements de l'UE B CULTURE passe de 20 à 24h/semestre
- Le choix d'options de l'UEB a été modifié.

MAQUETTES et MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

Caractéristiques générales de l'ensemble des formations DUEF :

- Formations semestrielles de 240h sur 12 semaines offertes aux semestres 1 et 2 (Sauf DUEF B2, session d'été)
- 5 niveaux diplômants : DUEF A1, A2, B1, B2 et C1
- 2 niveaux intermédiaires non-diplômants : Niveaux B1.1 et C1.1
- Formations soumises à obligation d'assiduité
- Modalités de contrôle des connaissances : contrôle continu + examen terminal / une seule session d'examens à l'issue de chaque semestre (sauf DUEF été)
- Pas de compensation des notes entre UE
- Les DUEF B2 et C1 sont reconnus en dispense du TCF ou du DELF pour l'accès à l'insertion en filière à l'université François Rabelais de Tours.
- Les DUEF obtenus dans d'autres centres universitaires de FLE membres de l'ADCUEFE sont reconnus au sein de l'université de Tours au même titre que les DUEF délivrés par le CUEFEE
- Les maquettes des DUEF B2 et C1 prévoient le suivi d'un enseignement hors CUEFEE en tant qu'auditeur libre pour les candidats à une poursuite d'études à l'université de Tours: suivi d'un cours (1h minimum) dans le futur département d'accueil de l'étudiant



UFR : CUEFEE

Filière :

Diplôme : DUEF A1

Nom du responsable : Alain Koenig

Unités d'enseignement	Éléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
UE 1 : LANGUE ECRITE A1	Compréhension écrite	2	7		54		CC/ET	X	ET-E	X
	Production écrite	3	9		78		CC/ET	X	ET-E	X
UE 2 : LANGUE ORALE A1	Compréhension orale	2,5	7		54		CC/ET	X	ET-O	X
	Production orale	2,5	7		54		CC/ET	X	ET-O	X
Total Xh/étudiant (CM+TD+TP)		10	30		240h					

* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

**MAQUETTES
et
MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES**

UFR : CUEFEE

Filière :

Diplôme : **DUEF A2**

Nom du responsable : Alain Koenig

Unités d'enseignement	Éléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
UE 3 : LANGUE ECRITE A2	Compréhension écrite	1,5	6		48		CC/ET	X	ET-E	X
	Production écrite	2,5	8		72		CC/ET	X	ET-E	X
UE 4 : LANGUE ORALE A2	Compréhension orale	2	6		48		CC/ET	X	ET-O	X
	Production orale	2	6		48		CC/ET	X	ET-O	X
UE 5 : CULTURE A2	Vie pratique et culture	2	4		24		CC/ET	X	ET-E	X
		10	30		240h					

* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

MAQUETTES et MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

UFR : CUEFEE

Filière :

Diplôme : DUEF B1

Nom du responsable : Alain Koenig

Le DUEF B1 se compose de deux niveaux : B1.1 et B1.2. Seul le niveau B1.2 est diplômant. En fonction de leur niveau à l'entrée en formation, les étudiants pourront être placés en B1.1 ou B1.2 et nécessiteront donc 1 ou 2 semestres pour valider le DUEF B1. Les étudiants ayant obtenu le DUEF A2 pourront être placés directement dans le niveau B1.2 aux conditions suivantes :

- Résultat > à 12/20 au DUEF A2
- Avis favorable du jury

NIVEAU B1.1(non-diplômant)

Unités d'enseignement	Éléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
UE 6 : LANGUE ECRITE B1.1	Compréhension écrite	1,5	5		42		CC/ET	X	ET-E	X
	Production écrite	2,5	7		66		CC/ET	X	ET-E	X
UE 7 : LANGUE ORALE B1.1	Compréhension orale	2	5		42		CC/ET	X	ET-O	X
	Production orale	2	5		42		CC/ET	X	ET-O	X
UE 8: CULTURE B1.1	Vie pratique et culture	1	4		24		CC/ET	X	ET-E	X
	<u>1 option au choix :</u> - Pratique théâtrale - Ecriture créative - Films et chansons - Actualités - Pratique sportive - Francophonies - Autre option 1 - Autre option 2 (options mutualisées avec le DUEF B1 niveau 2) NB : le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles	1	4		24		CC/ET	X	ET- E ou O	X
		10	30		240h					

* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

NIVEAU B1.2(diplômant)

Unités d'enseignement	Éléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
UE 9 : LANGUE ECRITE B1.2	Compréhension écrite	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-E	X
	Production écrite	2,5	6		60		CC/ET	X	ET-E	X
UE 10 : LANGUE ORALE B1.2	Compréhension orale	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-O	X
	Production orale	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-O	X
UE 11: CULTURE B1.2	Vie pratique et culture	1	4		24		CC/ET	X	ET-E	X
	<p>2 options au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découverte de l'université (option spécifique obligatoire pour les étudiants ayant un projet d'insertion U) - Pratique théâtrale* - Ecriture créative* - Films et chansons* - Actualités* - Pratique sportive* - Francophonies* - Autre option 1* - Autre option 2* <p>(*options mutualisées avec le DUEF B1 niveau 1) NB : le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles</p>	1+1	4+4		24+24		CC/ET	X	ET- E ou O	X
		10	30		240h					

* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

**MAQUETTES
et
MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES**

UFR : CUEFEE

Filière :

Diplôme : DUEF B2

Nom du responsable : Alain Koenig

Unités d'enseignement	Éléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
TRONC COMMUN :										
UE 12 : LANGUE ECRITE B2	Compréhension écrite	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-E	X
	Production écrite	2,5	6		60		CC/ET	X	ET-E	X
UE 13 : LANGUE ORALE B2	Compréhension orale	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-O	X
	Production orale	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-O	X
UE 14 : CULTURE B2	Culture et société	1	4		24		CC/ET	X	ET-E	X
PARCOURS DUEF-C (mention Cultures française et francophone) :										
UE 15 : SECTEUR OPTIONNEL B2	<u>2 options au choix*</u> : - Cinéma - Histoire de France - Tours et la Touraine - Introduction à la littérature - Actualités - Francophonies - Pratique théâtrale - Autre option 1 - Autre option 2 (offre commune DUEF B2, C1 et étudiants d'échanges / ERASMUS) * le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles	1+1	4+4		2x24h		CC	X	CC	X
ou PARCOURS DUEF-U (mention Insertion Universitaire) :										
UE 16 : VERS L'UNIVERSITE B2	Méthodologie Universitaire / module 1	1,5	6		36		CC/ET	X	ET-E+O	X
	Immersion universitaire (choix d'un cours en filière)	0,5	2		(12)		CC	X	CC	X
		10	30		240h					

* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

MAQUETTES et MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

UFR : CUEFEE

Filière :

Diplôme : DUEF B2, session d'été

Nom du responsable : Alain Koenig

Formation intensive hybride (présentiel+FOAD) organisée sur 8 semaines (au lieu de 12) entre mai et juillet permettant aux étudiants ayant obtenu le DUEF B1 à l'issue du semestre 2 et disposant d'une validation d'études préalable, de valider le DUEF B2 parcours insertion universitaire pour une entrée en filière dès la rentrée suivante. Au vu du caractère intensif de la formation et du temps disponible entre la fin de la formation et l'entrée en filière, une 2^{ème} session d'examens est proposée à la réouverture de l'université fin-août.

Unités d'enseignement	Éléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
UE 17 : LANGUE ECRITE B2 été	Compréhension écrite (dont 8h en FOAD)	1,5	4		28+8		CC/ET	ET-E	CC/ET	ET-E
	Production écrite (dont 12h en FOAD)	2,5	7		48+12		CC/ET	ET-E	CC/ET	ET-E
UE 18 : LANGUE ORALE B2 été	Compréhension orale (dont 8h en FOAD)	1,5	4		28+8		CC/ET	ET-O	CC/ET	ET-O
	Production orale	1,5	5		36		CC/ET	ET-O	CC/ET	ET-O
UE 19 : CULTURE B2 été	Culture et société	1	4		24		CC/ET	ET-E	CC/ET	ET-E
UE 20 : VERS L'UNIVERSITE B2 été	Méthodologie Universitaire / module 1 (dont 16h en FOAD)	2	6		32+16		CC/ET	ET-O	CC/ET	ET-O
		10	30		196+44h					

* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

MAQUETTES et MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

UFR : CUEFEE

Filière :

Diplôme : DUEF C1

Nom du responsable : Alain Koenig

Le DUEF C1 se compose de deux niveaux : C1.1 et C1.2. Seul le niveau C1.2 est diplômant. En fonction de leur niveau à l'entrée en formation, les étudiants pourront être placés en C1.1 ou C1.2 et nécessiteront donc 1 ou 2 semestres pour valider le DUEF C1. Les étudiants ayant obtenu le DUEF B2 pourront être placés directement dans le niveau C1.2 aux conditions suivantes :

- Résultat > à 12/20 au DUEF B2
- Avis favorable du jury

NIVEAU C1.1 (non-diplômant)

Unités d'enseignement	Éléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
TRONC COMMUN :										
UE 21 : LANGUE ECRITE C1.1	Compréhension écrite	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-E	X
	Production écrite	2,5	6		60		CC/ET	X	ET-E	X
UE 22 : LANGUE ORALE C1.1	Compréhension orale	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-O	X
	Production orale	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-O	X
UE 23 : CULTURE C1.1	Culture et société	1	4		24		CC/ET	X	ET-E	X
PARCOURS DUEF-C (mention Cultures française et francophone) :										
UE 24 : SECTEUR OPTIONNEL C1.1	2 options au choix* : - Cinéma - Histoire de France - Tours et la Touraine - Introduction à la littérature - Actualités - Francophonies - Pratique théâtrale - Autre option 1 - Autre option 2 (offre commune DUEF B2, C1 et étudiants d'échanges / ERASMUS) * le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles	1+1	4+4		2x24h		CC	X	CC	X
ou PARCOURS DUEF-U (mention Insertion Universitaire) :										
UE 25 : VERS L'UNIVERSITE C1.1	Méthodologie Universitaire / module 2	1.5	6		36		CC/ET	X	ET-E+O	X
	Immersion universitaire (choix d'un cours en filière)	0.5	2		(12)		CC	X	CC	X
		10	30		240h					

NIVEAU C12 (diplômant)

Unités d'enseignement	Éléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
TRONC COMMUN :										
UE 26: LANGUE ECRITE C1.2	Compréhension écrite	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-E	X
	Production écrite	2,5	6		60		CC/ET	X	ET-E	X
UE 27 : LANGUE ORALE C1.2	Compréhension orale	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-O	X
	Production orale	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-O	X
UE 28 : CULTURE C1.2	Culture et société	1	4		24		CC/ET	X	ET-E	X
PARCOURS DUEF-C (mention Cultures française et francophone) :										
UE 29 : SECTEUR OPTIONNEL C1.2	<u>2 options au choix* :</u> - Cinéma - Histoire de France - Tours et la Touraine - Introduction à la littérature - Actualités - Francophonies - Pratique théâtrale - Autre option 1 - Autre option 2 (offre commune DUEF B2, C1 et étudiants d'échanges / ERASMUS) * le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles	1+1	4+4		2x24h		CC	X	CC	X
ou PARCOURS DUEF-U (mention Insertion Universitaire) :										
UE 30 : VERS L'UNIVERSITE C1.2	Méthodologie Universitaire / module 3	1.5	6		36		CC/ET	X	ET-E+O	X
	Immersion universitaire (choix d'un cours en filière)	0.5	2		(12)		CC	X	CC	X
		10	30		240h					

MAQUETTES
et
MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

UFR : CUEFEE

Filière :

Diplôme : **ACCOMPAGNEMENT LINGUISTIQUE A DESTINATION DES ETUDIANTS D'ECHANGES, ETUDIANTS ALLOPHONES INSCRITS EN FILIERE ET PUBLICS EXTERIEURS (non diplômant)**
Nom du responsable : Alain Koenig

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
Les étudiants pourront choisir 1 à 3 cours dans l'offre ci-dessus dont 1 cours au moins de l'UE A										
UE A : LANGUE ECRITE ET ORALE	Langue écrite	2	4		24		cc	X	ET-E	x
	Langue orale	2	4		24		cc	X	ET-O	x
UE B : CULTURE	Pour les étudiants de niveau ≤ B1 Options spécifiques : - Renforcement linguistique (CRL) - Culture et société B1	2	4		24		cc	x	ET E ou O	x
	Pour les étudiants de niveau ≥ B1 options commune DUEF B2, C1 et étudiants d'échanges / ERASMUS - Cinéma - Histoire de France - Tours et la Touraine - Introduction à la littérature - Actualités - Francophonies - Pratique théâtrale - Autre option 1 - Autre option 2 +1 option spécifique : - culture et société B2/C1									
NB : le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles.										
		6	12		72					

* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

FICHE ENSEIGNANTS

Intitulé : DUEF A1 à C1 + ACCOMPAGNEMENT LINGUISTIQUE

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation

Nom, statut et discipline

Coordonnées (adresse électronique, UFR de rattachement pour les enseignants)

Professeures Titulaires :

CHARBONNEAU Dominique - PRCE - Français - Docteure en Didactologie des langues et des cultures

Dominique.charbonneau@univ-tours.fr

FREMONT- GATINEAU Anne-Sophie - PRCE - Français

anne-sophie.fremont-gatineau@univ-tours.fr

VASSEUR Corinne - PRCE - Français

corinne.vasseur@univ-tours.fr

Enseignants en CDI

GRUAU-OLIVIER Claudine - Diplômée de Maîtrise FLE

dominique.charbonneau@univ-tours.fr

BIGRAT Carole - Diplômée du Master *Appropriation du français et Diversité*, UFRT

carole.bigrat@univ-tours.fr

THERET Amaury - Diplômé du Master *Appropriation du français et Diversité*, UFRT

amaury.theret@univ-tours.fr

DOUARD-BELONDO Sandra - Docteure en didactique du français

Sandra.belondo@univ-tours.fr

Contrats enseignants (selon besoins) / cours généralistes FLE

Enseignants diplômés (M1 FLE minimum) recrutés en fonction des besoins

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)
AU - CU - DU - DIU Formation Initiale**

UFR de rattachement	CUEFEE	Début	01/09/2017
Type de formation	DUEF annuel	Fin	31/08/2022
Intitulé	Diplôme universitaire d'études françaises		
Responsable pédagogique	Alain Koenig		
Recettes prévisionnelles			
		Effectif minimum	Recettes
Droit de base	189,10 €	17	3 215 €
Droit spécifique	2 310,90 €	17	39 285 €
		17	42 500 €
Total recettes prévisionnelles			42 500 €
Dépenses prévisionnelles			
1- Rémunérations			
Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €
Enseignants vacataires	480 h	51,35 €	24 648 €
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €
Total rémunérations			24 648 €
2- Autres frais directs			
Total autres frais directs			2 465 €
3- Pilotage et gestion de l'action			
		% recettes	TOTAL
Université	droit de base + 21% du total des droits d'inscription	21%	8 925 €
Composante		15%	6 375 €
Total pilotage et gestion FI			15 300 €
Total dépenses prévisionnelles			42 413 €

EN CAS DE DIFFICULTE pour remplir cette fiche, prendre contact avec l'antenne financière de votre composante.

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)
AU - CU - DU - DIU Formation Initiale**

UFR de rattachement	CUEFEE	Début	01/09/2017
Type de formation	DUEF semestriel + DUEF été	Fin	31/08/2022
Intitulé	Diplôme universitaire d'études françaises		
Responsable pédagogique	Alain Koenig		
Recettes prévisionnelles			
		Effectif minimum	Recettes
Droit de base	189,10 €	17	3 215 €
Droit spécifique	1 210,90 €	17	20 585 €
		17	23 800 €
Total recettes prévisionnelles			23 800 €
Dépenses prévisionnelles			
1- Rémunérations			
Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €
Enseignants vacataires	240 h	51,35 €	12 324 €
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €
Total rémunérations			12 324 €
2- Autres frais directs			
Total autres frais directs			1 232 €
3- Pilotage et gestion de l'action			
		% recettes	TOTAL
Université	droit de base + 21% du total des droits d'inscription	21%	4 998 €
Composante		15%	3 570 €
Total pilotage et gestion FI			8 568 €
Total dépenses prévisionnelles			22 124 €

EN CAS DE DIFFICULTE pour remplir cette fiche, prendre contact avec l'antenne financière de votre composante.

Université François-Rabelais de Tours
ENATTENTE DE REPONSE DU SUFCO (soumis le 16/11)

BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)
AU - CU - DU - DIU Formation Continue

UFR de rattachement	CUEFEE	Début	01/09/2017
Type de formation	DUEF annuel	Fin	31/08/2022
Intitulé	Diplôme universitaire d'études françaises		
Responsable pédagogique	Alain Koenig		

Recettes prévisionnelles

		Candidats acceptés	Recettes
Tarif Financé	- €	0	- €
Tarif Réduit	- €	0	- €
Autre tarif	- €	0	- €
		0	- €

Dépenses prévisionnelles

1- Rémunérations

Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €
Enseignants vacataires	480 h	51,35 €	24 648 €
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €
Indemnité de responsabilité pédagogique			- €
Total rémunérations			24 648 €

2- Autres frais directs

Total autres frais directs **2 465 €**

3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action

		Par stagiaire	TOTAL
Pilotage FCU	Normal (Formation Diplômante)	330 €	- €
Gestion action	Pourcentage des recettes	15%	- €
Total pilotage et gestion FC			- €
Total dépenses prévisionnelles			27 113 €

Fait à Tours, le
La Directrice de la Formation Continue

Mme Christelle Pragnon

Université François-Rabelais de Tours
ENATTENTE DE REPONSE DU SUFCO (soumis le 16/11)

BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)
AU - CU - DU - DIU Formation Continue

UFR de rattachement	CUEFEE			Début	01/09/2017
Type de formation	DUEF semestriel			Fin	31/08/2022
Intitulé	Diplôme universitaire d'études françaises				
Responsable pédagogique	Alain Koenig				
Recettes prévisionnelles					
		Candidats acceptés	Recettes		
Tarif Financé	- €	0	- €		
Tarif Réduit	- €	0	- €		
Autre tarif	- €	0	- €		
		0	- €		
Dépenses prévisionnelles					
1- Rémunérations					
Statut	Heures / Eq TD	Taux			
Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €		
Enseignants vacataires	240 h	51,35 €	12 324 €		
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €		
Indemnité de responsabilité pédagogique			- €		
Total rémunérations			12 324 €		
2- Autres frais directs					
Total autres frais directs			2 465 €		
3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action					
		Par stagiaire	TOTAL		
Pilotage FCU	Normal (Formation Diplômante)	330 €	- €		
Gestion action	Pourcentage des recettes	15%	- €		
Total pilotage et gestion FC			- €		
Total dépenses prévisionnelles			14 789 €		
Fait à Tours, le					
La Directrice de la Formation Continue					
Mme Christelle Pragnon					

FICHE D'EXECUTION

1°) DROITS : DUEF semestriel + DUEF été

Effectif	17
----------	----

Droit de base <i>(Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)</i>	189.10
--	---------------

Droit spécifique	1210.90
------------------	---------

Total	1400
--------------	-------------

Répartition	
--------------------	--

UFR	916,90
-----	--------

Université (droit de base + 21% du total)	483,10
--	---------------

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

Nombre d'heures	0
Taux heures T. D.	
Total	0

FICHE D'EXECUTION

1°) DROITS : **DUEF annuel**

Effectif	17
----------	----

Droit de base <i>(Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)</i>	189.10
--	---------------

Droit spécifique	2310.90
------------------	---------

Total	2500
--------------	-------------

Répartition	
UFR	1785,90

Université <i>(droit de base + 21% du total)</i>	714,10
--	---------------

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

Nombre d'heures	0
Taux heures T. D.	
Total	0

AUTRES TARIFS

1°) DROITS : DUEF semestriel

- Inscription semestrielle en DUEF pour étudiants d'échanges hors Europe : 1200€ au lieu de 1400€

2°) DROITS : ACCOMPAGNEMENT LINGUISTIQUE

- Inscription semestrielle étudiants d'échanges : 50€
- Inscription semestrielle étudiants inscrits en filière (statut auditeur libre) :
 - 60€ pour 1 cours
 - 120€ pour 2 cours
 - 180€ pour 3 cours
- Inscription semestrielle publics extérieurs (statut auditeur libre) :
 - 125€ pour 1 cours
 - 250€ pour 2 cours
 - 375€ pour 3 cours

BILAN D'ACTIVITES

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre d'inscrits	Formation DUEF : 215 (S1+S2)	Formation DUEF : 286 (S1+S2)	Formation DUEF : 314 (S1+S2)
% de réussite	72%	69%	71%
Nombre d'heures de formation (H totales maquette)	222h/semestre	222h/semestre	222h/semestre
Montant du budget pédagogique (dépenses)	NR	NR	NR
Montant des droits d'inscriptions (recettes)	NR	NR	NR
Coût total de la formation	Frais de formation : A l'année : 2100€ Au semestre : 1500€	Frais de formation : A l'année : 2200€ Au semestre : 1200€	Frais de formation* : A l'année : 2200€ Au semestre : 1100€

* NB : les montants des frais de formation 2016-2017 ont été modifiés par la commission des finances/ Ils sont de :

- 2200€ à l'année
- 1200€ au semestre
- +125€ de frais de dossier